

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE367

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 29

A l'alinéa 4, substituer aux mots:

"seuil de déclenchement",

les mots:

"pourcentage des impayés déclenchant la saisine"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.